

# EXTRAIT du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du jeudi 20 juillet 2017

Convocation du 29/06/2017

Présents : Jean-Noël BLANC, Sonia BRETON, Claire DANJEAN, Marie GERMAIN, Georges GOULY, Claude GRENIER, Gérard JANODET, Colette LOMBARD, Guy MOREL, René PUTIN, Pierre VIALAIT

Excusés : Christian MOREL, Apolline PHILIPPON, Georges PUTHET

Sous la présidence de Georges GOULY, maire

Après lecture, le compte-rendu des séances précédentes du jeudi 1<sup>er</sup> juin et du mardi 4 juillet 2017 sont approuvés à l'unanimité.

## **Urbanisme – Elaboration du Plan Local d'Urbanisme –**

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été présenté aux Personnes Publiques Associées ce matin. Celui-ci définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune notamment en vue de favoriser le renouvellement urbain et de préserver la qualité architecturale et l'environnement, dans le respect du SCOT :

- affirmation de la préservation du paysage de bocage,
- développement urbain économe en espace,
- recensement des dents creuses dans les hameaux et à l'intérieur du cœur de village,
- secteurs d'extension potentiels de l'habitat,
- prise en compte des changements de destination de l'habitat dans les corps de fermes, etc.

Une réunion publique d'informations aux habitants sur l'évolution du dossier sera programmée en octobre. Date à définir.

## **Assainissement collectif – Réaménagement de la station d'épuration**

Il s'agit de mettre en conformité la station d'épuration afin d'être en cohérence avec les évolutions foncières et démographique du PLU en cours d'élaboration.

Il conviendra de lancer une consultation pour retenir un cabinet chargé de nous aider dans l'étude et les travaux à réaliser.

## **Schéma d'assainissement collectif/non collectif –**

Le dossier regroupant l'assainissement sur le territoire communal est à mettre à jour ; en effet, de nombreux réseaux ont été créés depuis 2004. Une réunion de travail est prévue avec MADEO le 1<sup>er</sup> août.

## **Travaux de sécurisation de l'école –**

L'entreprise COLAS a débuté les travaux mardi 18 juillet. Le marquage et la pose de barrières seront réalisés dans un second temps.

Subvention DETR – Notification du 8 juin : subvention de 11 553 €.

Subvention régionale – Une demande a été déposée le 22 juin.

## **Habitat – Construction de pavillonnaires en bas du village sur la plateforme de l'ancienne laiterie –**

Le maire donne le compte-rendu de la rencontre avec Ain Habitat du mardi 18 juillet. Un plan du projet est remis à chaque élu ; celui-ci est à affiner.

## **Ecoles – Modification des rythmes scolaires à la rentrée du 4 septembre 2017 –**

Avis favorable de Mme l'Inspectrice d'Académie par courrier du 7 juillet 2017 après avoir obtenu l'aval du Conseil Départemental de l'Ain compétent en matière d'organisation et de financement des transports scolaires.

## **Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse –**

Information – Transfert de pouvoirs de police spéciale au président de l'agglo : le maire donne lecture du courrier de CA3B concernant le transfert des pouvoirs de police spéciale. L'article L 5211-9-2 du code général des collectivités territoriales prévoit le transfert automatique des pouvoirs de police spéciale des maires au président des EPCI à fiscalité propre au terme d'un délai de 6 mois suivant l'élection du président SAUF si les maires des communes concernées s'y opposent.

Les transferts obligatoires des pouvoirs de police spéciale concernent les attributions lui permettant de réglementer les activités relevant des compétences suivantes quand elles sont exercées par la communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse :

- assainissement

- collecte des déchets ménagers
- réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage,
- voirie pour les prérogatives détenues en matière de police de la circulation et du stationnement et la délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxi
- habitat pour les prérogatives détenues en matière de sécurité des établissements recevant du public à usage total ou partiel d'habitation, de sécurité des équipements des immeubles collectifs à usage principal d'habitation et les procédures de péril et des édifices ou bâtiments menaçant ruine.

Une grande majorité de maires a signifié son opposition au transfert. Le président de CA3B a signé le 22/06/2017 l'arrêté de renoncement de transfert à compter du 13/07/2017.

OPAH 2017-2019 : compte-rendu de la réunion du 29 juin à Coligny. Il s'agit de la 2<sup>ème</sup> opération d'amélioration de l'habitat (bâtiments achevés depuis + de 15 ans).

**Lotissement privé Clos Vert Bocage – Demande de rétrocession à la commune de Beaupont des parties communes –**

Le Maire donne lecture du courrier du 21 juin 2017 de M. Patrick MARMIER, président du lotissement *Clos Vert Bocage* qui demande la rétrocession des parties communes dudit lotissement à la commune de Beaupont : voirie, l'ensemble des réseaux souterrains ou non, espaces verts, etc.

Après discussion, avec 10 voix pour, 1 abstention, le conseil municipal décide de ne pas accepter cette demande de rétrocession.

**Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie de l'Ain (RDDECI) –**

Guy MOREL s'est rendu à la réunion d'information mercredi 21/06 à Attignat.

Ce règlement, rédigé par le SDIS de l'Ain et issu d'une concertation avec les élus locaux et des sociétés fermières, vient rappeler et fixer les règles, dispositifs et procédures de défense extérieure contre l'incendie. Il précise les compétences des différents intervenants. Le RDDECI a notamment pour objet de :

- caractériser les différents risques présentés par l'incendie, en particulier des différents types de bâtiment, d'habitat ou d'urbanisme,
- préciser les modalités d'intervention en matière de DECI des communes (des EPCI), du SDIS, des services publics de l'eau, des services de l'état et du département concernés,
- fixer les modalités d'exécution et la périodicité des contrôles techniques, des actions de maintenance et des reconnaissances opérationnelles des PEI,
- définir les conditions dans lesquelles le SDIS apporte son expertise en matière de DECI,
- déterminer les informations qui doivent être fournies par les différents acteurs sur les PEI, les modalités d'échange et d'information des données.

Au cours de cette rencontre, ont été abordés :

- pouvoir de police du maire en matière de DECI
- modalités de transfert du pouvoir de police spéciale du maire vers le président de l'agglo,
- création du service public de la DECI sous l'autorité du maire, chargé en particulier de la création, de la maintenance et du contrôle des points d'eau incendie,
- contrôles techniques des points d'eau incendie sous la responsabilité du maire,
- rédaction obligatoire de l'arrêté communal de DECI et facultative du schéma communal de la DECI.

Commission de travail chargée de l'élaboration et du suivi du DECI : Guy MOREL (responsable)

- Elus : Claude GRENIER, Christian MOREL, Marie GERMAIN,
- Pompiers : Dominique THIELLAND, chef de corps, Jean-Luc BOUVARD

**Bâtiments communaux – Prolongation de la location précaire à Pierre Vialait d'un garage sur le site de l'ancienne laiterie –**  
(délibération DEL20170720001)

Le maire rappelle à l'assemblée sa délibération du 14 avril 2016 décidant la location à M. Pierre VIALAIT domicilié 211 route de Pirajoux à Beaupont d'une partie des garages Ouest de l'ancienne laiterie (80 m<sup>2</sup> environ).

M. VIALAIT souhaite prolonger d'un an cette location. Avis favorable de l'assemblée pour prolonger cette location d'un an à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017.

**Syndicat Intercommunal de distribution des eaux Bresse-Revermont–**

**Interdiction d'utiliser les bornes incendie** : Le Maire donne lecture du courrier du 14 juin dernier rappelant l'interdiction d'utiliser les bornes incendie pour tout autre usage que la défense incendie.

Il propose à chaque maire la prise d'un arrêté municipal portant interdiction du prélèvement d'eau sans autorisation et sanctionnant la dégradation des bornes et poteaux d'incendie. Avis favorable pour la prise de l'arrêté municipal.

**Garderie Les P'tits Beaudoms** – Claire DANJEAN relate l'Assemblée générale extraordinaire du 6 juillet. Compte-tenu de la trésorerie en baisse, le mode de facturation a été revu.

**Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain** –

Assemblée générale extraordinaire le 12 juillet 2017 suite à la démission de Charles de la Verpillère, président, en application de la loi sur la limitation du cumul des mandats.

Nouveau président : Walter MARTIN, maire d'Attignat

**Infos : les PACS bientôt aux communes** le 1er novembre prochain.

**Ain Domicile Services** : AG 7/09 à 17h30 à Ambérieu

**Route Fleurie de la Haute-Bresse** : proposition de visite du fleurissement à MARBOZ les 21/22 juillet, 18/19 août. Durée de la visite : 2 heures. S'inscrire.

**Campagne de sensibilisation Croix-Rouge** auprès des habitants de Beaupont 3 jours dans la période du 28/08 au 23 septembre.

**Rencontre avec la population du vendredi 4 août**

Animation : Les Compagnons du Revermont de Coligny.

L'invitation sera envoyée à la population par mail. Dépôt dans les boîtes aux lettres pour les autres.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.